



Cumuls des emplois à la Sécurité Sociale ?

Par **Sandrine3329**, le **07/07/2015** à **14:30**

Bonjour, actuellement employée à la sécurité sociale niveau 3, en invalidité à temps partiel (20h/semaine)

J'aimerais, afin d'arrondir les fins de mois, avoir le statut de conseillère culinaire chez Tupperware en tant que VDI.

Il s'agit d'animer au domicile des clientes, des ateliers culinaires dont le nombre d'ateliers est au libre choix de la conseillère par mois.

Je sais que la réglementation est très particulière pour nous, qui dépendons de l'Ucanss et, de ce fait, je ne sais pas si cela est autorisé et quel en est la procédure de demande.

Je vous remercie pour toutes réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **P.M.**, le **07/07/2015** à **16:49**

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par précaution, vous pourriez demander à l'employeur une autorisation qui ne devrait pas poser de problème d'autant plus que vous êtes à temps partiel...